

## **Avis informationnel 21-018**

## Modification apportée au tableau des échelons de cotation par défaut des options de la Bourse de Montréal

Conformément à la circulaire <u>167-21</u>, Bourse de Montréal Inc. modifiera l'unité minimale de fluctuation des prix de l'ensemble des options sur actions et sur FNB exclues du programme de cotations en cents afin d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, des unités de fluctuation de 0,01 \$ pour les séries d'options dont le prix est inférieur à 0,50 \$.

Un nouveau tableau des échelons de cotation appelé **Penny to Fifty (5P)** remplacera l'actuel tableau **Penny to Dime (2P)** dans les protocoles HSVF D6 et tous les flux OBF des fournisseurs de données.

## Calendrier de l'ajout des nouvelles unités de fluctuation du tableau des échelons de cotation

Ajout de la structure Penny to Fifty (5P) au tableau des échelons de cotation et comme valeur par défaut pour l'ensemble des options sur actions et sur FNB exclues du programme de cotations en cents dans les environnements d'essai général GTE2/GTE3.	13 décembre 2021
Ajout de la structure Penny to Fifty (5P) au tableau des échelons de cotation et comme valeur par défaut pour l'ensemble des options sur actions et sur FNB exclues du programme de cotations en cents dans l'environnement d'essai général GTE1.	15 janvier 2022
Ajout de la structure Penny to Fifty (5P) au tableau des échelons de cotation et comme valeur par défaut pour l'ensemble des options sur actions et sur FNB exclues du programme de cotations en cents dans l'environnement de production de la Bourse de Montréal.	1 <sup>er</sup> février 2022

Les participants sont priés de communiquer avec le centre de soutien technique pour toute question, tout commentaire ou toute demande de renseignements supplémentaires.

## Centre de soutien technique

Numéro sans frais: 1 877 588-8489 Téléphone : 514 871-7872

Courriel : MarketOps@tmx.com